

---

Adresse des autorités constituées de Beaulieu (Oise), qui se félicitent des décrets rendus par la Convention et protestent du civisme de leurs habitants, lors de la séance du 15 floréal an II (4 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des autorités constituées de Beaulieu (Oise), qui se félicitent des décrets rendus par la Convention et protestent du civisme de leurs habitants, lors de la séance du 15 floréal an II (4 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 40-41;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26142\\_t1\\_0040\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26142_t1_0040_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

jours des nouveaux crimes à punir. Les scélérats voulaient encore nous donner un roi; ils voulaient assassiner les patriotes et tremper leurs mains dans le sang de nos intrépides représentants. Ont-ils oublié, les lâches conjurés, que 25 millions de français ont applaudi à la mort du dernier tyran? Ne savent-ils pas que nous voulons tous la République, ne savent-ils pas que 25 millions de bras étaient là pour vous défendre, tous prêts à tirer vengeance d'un si horrible attentat? Puisque cet affreux complot a été dévoilé, que la tête des coupables tombe, que la hache nationale fasse bientôt justice de tous les traîtres et de tous les conspirateurs! Citoyens représentants, restez fermes et inébranlables au poste où la confiance de la nation vous a placés. Patriotes depuis 89, nous avons suivi d'un pas ferme le char de la révolution, nous avons constamment applaudi à vos décrets; comme vous nous n'avons fait ni paix ni trêve avec les ennemis de notre liberté. 60 d'entre nous combattent les satellites du despotisme. Nous avons remis dans les magasins de la république 117 chemises, 32 paires de bas, 10 paires de souliers, 21 livres et demie de charpie, 2 boulets de canon et 145 livres en assignats pour les frais de la guerre.

Législateurs, ne comptez nos sacrifices pour rien, parlez et nos bras s'armeront pour la défense de la liberté. A la voix de la patrie en danger, nous abandonnerons nos biens, nos femmes et nos enfans. Nous sommes pauvres mais nous sommes vertueux; nous sommes pauvres mais il nous restera du fer pour exterminer nos ennemis, et des poignards pour assassiner les factieux qui voudraient s'élever sur les débris du trône que vous venez de briser ».

MARTINEZ (*présid.*), LABROUSSE (*secrét.*),  
CASTEX (*secrét.*).

### 3

**La Société populaire, le conseil général et le Comité de surveillance de la commune de Senonches (1) se réunissent pour applaudir aux décrets salutaires rendus contre les faux amis du peuple et annoncent qu'ils ont fait passer au district 16 marcs 6 onces d'argenterie, 188 liv. de cuivre, 101 liv. de plomb et d'étain, le tout provenant de leur ci-devant église.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Senonches, s.d.*] (3).

« Citoyens représentants,

Vous venez de donner à l'univers entier un exemple frappant et à jamais mémorable de votre zèle et de votre sollicitude à toute épreuve. La liberté, cette digne fille du Ciel, se voyait étouffée dès le berceau, l'égalité méprisée et foulée aux pieds par ses protecteurs, et la République anéantie par ses fondateurs. Grâce immortelles vous sont rendues des mesures vigoureuses prises contre ces infâmes conspirateurs.

(1) Eure-et-Loir.  
(2) P.-V., XXXVI, 307. B<sup>in</sup>, 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 16 flor. (suppl<sup>t</sup>).  
(3) C 302, pl. 1083, p. 8.

Continuez, sages Législateurs, purifiez cet auguste sénat, purgez le sol de la République, de ces monstres qui ont osé et qui oseront à l'avenir y porter la moindre atteinte. Nous vous engageons surtout à rester constamment à votre poste jusqu'à ce que vous ayez pulvérisé le dernier de ces êtres exécrables, et bientôt la patrie reconnaîtra qu'il lui reste encore des enfans dignes d'elle.

Pour nous, Citoyens représentants, nous nous empressons de vous donner connaissance qu'étant entièrement régénérés et marchant à grands pas dans le sens de la révolution, nous sommes dans la plus grande activité pour la fabrication du salpêtre, que de plus nous avons fait passer à notre chef-lieu de district, à titre d'hommage 16 marcs 6 onces d'argenterie, 188 livres pesant de cuivre, 101 livres de plomb et 9 livres d'étain, provenant de notre ci-devant église convertie aujourd'hui en un temple de la Raison, à laquelle seule nous prétendons désormais sacrifier.

LEVACHER (*maire*), LEPESCHEUR, HIRLANT, CLE-  
REMBEAU, PERETTE, JOBY (*secrét. du C. révol.*).

### 4

**Les autorités constituées de Beaulieu, département de l'Oise, font part à la Convention nationale des heureuses dispositions dont sont animés les habitans de cette commune, et de leur zèle pour l'extraction du salpêtre. Les secours décrétés en faveur des parens des défenseurs de la patrie ont été distribués avec l'empressement qu'exige le paiement d'une dette aussi sacrée.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Beaulieu, 10 flor. II*] (2).

« Législateurs,

Nous vous adressons le nouveau tribut de patriotisme qui brûle plus que jamais la commune de Beaulieu, depuis le nouveau danger que vient d'éprouver la République; tous nos concitoyens ont frémi d'indignation contre cette trame affreuse qui menaçait la liberté, et la dissolution la plus cruelle de la représentation nationale.

Cette infâme conspiration n'était que trop évidente, et mettait la Montagne sainte que vous occupez, à un doigt de sa perte; mais, c'est au pied de cette Montagne que viendront toujours se briser tous les efforts des traîtres et des scélérats. L'énergie de la Convention nationale, et la surveillance active et infatigable des Comités de salut public et de sûreté générale, déjouera toujours toutes les trames des conspirateurs; et la patrie sera sauvée.

Continuez, Législateurs; continuez votre honorable carrière, restez à votre poste et ne quittez le sénat national, que quand vous aurez assuré le bonheur du peuple, qui a juré de vivre libre ou de mourir.

(1) P.-V., XXXVI, 307. B<sup>in</sup>, 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 16 flor. (suppl<sup>t</sup>); M.U., XXXIX, 248; J. Sablier, n° 1298.

(2) C 302, pl. 1095, p. 45.

Comptez sur notre zèle pour la chose publique; et jurons que nous nous rendrons toujours dignes du poste que nous occupons. Nous travaillons sans cesse à l'extraction du salpêtre, et tous nos concitoyens s'occupent de l'extraction à l'envie de l'un et de l'autre; et nous espérons en faire une récolte très abondante.

Le paiement des parents pauvres des défenseurs de la patrie a été effectué le 10 germinal au désir de la loi; et assurons, à la Convention nationale, que, comme chef-lieu de canton nous n'avons rien négligé sur les paiements précédents, que nous avons rempli tous les devoirs que la loi du 15 septembre dernier (vieux style) nous imposaient, et que ces mêmes parents ont joui de la bienfaisance nationale en temps et lieu; dans toutes les communes de notre arrondissement. »

COFFINIER, VENIER, BEILLEUX, DESORNIAUX, FOULOI, RICHARD, GOUVE, FRIZON, FROISSIER, DUBREUIL.

## 5

La Société populaire de Buzet, département du Lot-et-Garonne, annonce qu'elle a déposé au district 41 liv. en assignats, 124 chemises, et autres effets; elle avoit précédemment fait don de 81 l. 10 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Buzet, s.d.] (2).

« Quelle abominable conspiration! Elle nous a fait frémir d'horreur. Des scélérats ont voulu porter la mort dans le sein de la Convention nationale! Des monstres ont voulu renverser l'autel de la liberté et nous faire plier sous le joug d'un tyran! La société entière a poussé un cri de rage, s'est levée en masse et a promis de nouveau de ne vivre que pour la liberté. Oui, la liberté ou la mort! Serait-il possible qu'un despote pût encore souiller le sol de la France! Mânes de nos pères! de nos époux et de nos enfans, vous tous dont le sang, versé pour la liberté, porte le cri de la vengeance jusques au fond de nos cœurs; victimes augustes de votre amour pour la patrie, apaisez-vous, vous avez dicté l'arrêt de mort de ces monstres.

Votre courage vous assure de son exécution. Oui, dignes représentans, nous oserons tout pour vous soutenir, notre vie est à vous, elle est à la patrie et les scélérats seront confondus. Votre vigilance a déjoué les complots parricides, c'est à la justice nationale à nous venger et à les punir.

Restez à votre poste, ne nous abandonnez pas, poursuivez toujours vos glorieux travaux, faites disparaître nos ennemis de la surface de la terre, affermissez notre liberté et continuez de faire l'admiration de tous les peuples de l'univers. Ils vous béniront un jour car vous êtes destinés à briser leurs chaînes et à les avoir pour frères.

(1) P.-V., XXXVI, 308. B<sup>in</sup>, 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 16 flor. (suppl<sup>t</sup>).

(2) C 302, pl. 1083, p. 6.

Notre société quoique peu fortunée a recueilli dans son sein 124 chemises, 6 draps de lit, 4 nappes, 12 serviettes, 3 mouchoirs, 60 livres de charpie qu'elle destine à nos frères des frontières, avec 41 livres en assignats et elle a déjà remis au district de Casteljaloux, 81 livres 10 s. en numéraire. S. et F. »

J. BEAUJARDIN (présid.).

## 6

Les administrateurs et l'agent national du district de Barcelonnette (1) prient la Convention nationale de conserver parmi eux le représentant du peuple Dherbez-la-Tour, qui, par l'activité de son patriotisme, et par la connoissance qu'il a des localités a su garantir leur pays. Ils ont fait passer à la trésorerie nationale 76 marcs 4 onces d'argenterie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

## 7

La Société populaire de Baygorry (3), réunie aux soldats composant l'avant-garde de la division de gauche de l'armée des Pyrénées-Orientales, demande qu'il soit médité un plan d'attaque pour aller chercher, poursuivre et terrasser le tyran d'Espagne; elle se plaint de ce que le système défensif laisse trop languir le bouillant courage de nos volontaires.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

## 8

La Société populaire d'Asnan (5), district de Clamecy, département de la Nièvre, annonce à la Convention nationale que les parens des défenseurs de la patrie ont fait la remise des secours que la loi leur accorderoit, et que ce sacrifice généreux a produit plus de 3 000 livres. Elle ajoute qu'une souscription patriotique ouverte dans son sein par le citoyen Turc se remplit avec le plus grand succès, et qu'une salpêtrière artificielle, à laquelle elle a donné tous ses soins, fournira bientôt de nouveaux moyens aux vengeurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Asnan, 25 germ. II] (7).

« Citoyens,

La Société dont je fais partie me charge de vous faire part de plusieurs traits de patriotisme des citoyens et citoyennes de la commune.

(1) Basses-Alpes.

(2) P.-V., XXXVI, 308. B<sup>in</sup>, 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>) et 16 flor. (suppl<sup>t</sup>); *Batave*, n° 444; *J. Perlet*, n° 590; *Mess. soir*, n° 525.

(3) Pyrénées-Orientales, s'écrivait aussi Baigorry.

(4) P.-V., XXXVI, 308. B<sup>in</sup>, 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Matin*, n° 681; *Mess. soir*, n° 625.

(5) Et non Asnault; Turc et non Lusc.

(6) P.-V., XXXVI, 308. B<sup>in</sup>, 15 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 597, p. 270.

(7) C 303, pl. 1109, p. 43.